



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/214
14 mars 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1274 (1999) du Conseil de sécurité en date du 12 novembre 1999. Il décrit l'évolution de la situation au Tadjikistan et les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) depuis mon rapport du 4 novembre 1999 (S/1999/1127).

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX

2. À la date de mon dernier rapport, l'opposition tadjike unie (OTU) s'était retirée de la Commission de réconciliation nationale (CRN) et avait menacé de boycotter les élections présidentielles, à la suite des controverses auxquelles avait donné lieu la procédure d'inscription des candidats de l'opposition. À la suggestion de M. Ivo Petrov, mon Représentant spécial, la CRN avait créé un groupe de travail pour résoudre ces questions. Le 5 novembre, la veille de l'élection présidentielle, le Président Rakhmonov et le chef de l'OTU, M. Nuri, ont signé un protocole en 22 points sur les garanties politiques devant entourer la préparation et la conduite des élections législatives. L'élection présidentielle a eu lieu le 6 novembre, comme prévu, avec la participation de l'OTU. Le Président Rakhmonov a été réélu pour un mandat de sept ans. Le 8 novembre, l'OTU a repris sa participation à la CRN.

3. La CRN s'est immédiatement attelée au projet de loi électorale. Les deux principales questions litigieuses étaient le nombre de sièges à la chambre basse du Parlement, et la date des élections locales, qui ont des conséquences pour la composition de la chambre haute. Avec l'aide du Groupe de contact des États garants et des organisations internationales, la MONUT a travaillé étroitement avec la CRN et a proposé des solutions de compromis pour sortir de l'impasse. La Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Douchanbé a également été active sur cette question.

4. Le 3 décembre, le Président Rakhmonov et M. Nuri sont parvenus à un accord tendant à ce que l'Assemblée des représentants (la chambre basse) comprenne 63 sièges et que l'Assemblée nationale (la chambre haute) en comprenne 33. Il a également été convenu que les élections locales et les élections à l'Assemblée des représentants aient lieu simultanément. Le 10 décembre, la loi électorale a été adoptée par le Parlement.

5. Du 14 au 17 décembre, la troisième mission conjointe d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies et de l'OSCE s'est rendue au Tadjikistan pour déterminer si les conditions législatives, administratives et politiques du déroulement des élections répondaient aux normes voulues pour que les deux organisations puissent observer la consultation électorale. La mission a constaté plusieurs lacunes dans la loi électorale. Par exemple, aucune disposition ne prévoyait le déploiement d'observateurs intérieurs indépendants, alors que les observateurs des partis ne pouvaient soulever de questions qu'avec l'accord du président de la commission électorale; aucune date limite n'avait été fixée pour le retrait d'une candidature, ce qui laissait toute latitude pour faire pression sur les candidats afin qu'ils se retirent à la dernière minute; les dispositions relatives à l'accès égal de tous les candidats aux médias n'étaient pas assez précises. En outre, la Commission centrale des élections et des référendums n'avait pas publié de règlements d'application de la loi électorale, et aucune instruction écrite n'avait été donnée aux commissions électorales dépendant d'elle. Cependant, la mission conjointe a également constaté l'existence d'un certain pluralisme politique, puisque plusieurs groupements politiques se trouvaient en lice. Elle a donc recommandé qu'en dépit des lacunes du dispositif électoral, l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE déploient une mission d'observation conjointe, car cela pourrait contribuer à affermir ce pluralisme.

6. Conformément à cette recommandation, l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE ont déployé la mission conjointe d'observation des élections dans l'espoir que cet engagement des deux organisations, à l'appui des premières élections pluralistes au Tadjikistan, servirait à affermir les principes démocratiques dans le pays. Les deux organisations sont convenues que cette mission conjointe s'inspirerait, pour son évaluation, du document adopté en 1990 lors de la réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine de la sécurité et la coopération en Europe (le document de Copenhague), auquel le Tadjikistan, en sa qualité de membre de l'OSCE, s'était engagé à se conformer.

7. La mission conjointe d'observation des élections est arrivée au Tadjikistan en janvier et février 2000; elle était composée d'une équipe de 10 fonctionnaires et de 13 observateurs de l'OSCE, et de 5 spécialistes des questions électorales détachés par l'ONU. La MONUT a donné son appui logistique et fourni des locaux, dans ses quatre bureaux de Khorog, Khujand, Kulyab et Kurgan-Tyube, ainsi qu'un bureau électoral temporaire à Garm. Les observateurs militaires de la MONUT ont apporté un appui en matière de transmissions et assuré la liaison avec les autorités locales sur les questions de sécurité. Le jour du scrutin, la mission conjointe a déployé 86 observateurs temporaires choisis dans les services des organisations internationales présentes au Tadjikistan. Ces observateurs temporaires se sont rendus dans 300 environ des 2 761 bureaux de vote et ont observé le dépouillement des bulletins et la proclamation des résultats.

8. La situation au regard de la sécurité s'est dégradée durant la campagne électorale. On relève un certain nombre d'incidents violents, les plus graves ayant eu lieu en février, quand une bombe a explosé dans la voiture du maire de Douchanbé. Le maire a été blessé, mais un candidat du parti démocratique populaire, au pouvoir, qui était à ses côtés, a été tué. Tous les incidents signalés ne peuvent être attribués à l'imminence des élections, mais ils ont contribué à les entourer d'un climat d'insécurité.

9. L'inscription des candidats s'est terminée le 6 février. Au total, 331 candidats briguaient les 63 sièges de la chambre basse. Les deux tiers d'entre eux (soit 223 candidats), qui comprenaient à la fois des membres de partis politiques et des indépendants, se présentaient aux 41 sièges à pourvoir par scrutin uninominal; les candidats restants, qui postulaient aux 22 sièges à pourvoir par scrutin de liste, figuraient sur des listes de partis. Pour chaque siège, on comptait en moyenne 5 candidats. Le scrutin, qui s'est tenu le 27 février, n'a donné lieu à aucun incident grave.

10. Le 28 février, la mission conjointe d'observation des élections a publié ses résultats et conclusions préliminaires. Elle a souligné combien il était important que les anciennes parties belligérantes et d'autres parties aient participé au processus électoral et que les premières élections pluralistes du Tadjikistan se soient déroulées sans violence. Toutefois, elle a fait observer que les normes minimales en matière électorale n'avaient pas été respectées. Elle a énuméré les lacunes de la législation qui, entre autres choses, n'avait pas été à même de garantir l'indépendance de l'administration électorale, ni d'assurer un niveau de transparence minimal pour ce qui est de l'inscription des électeurs, de l'impression des bulletins de vote, du dépouillement, de l'annonce et de la publication des résultats. Le jour des élections, le nombre de procurations avait été élevé dans plus de 68 % des bureaux de vote contrôlés par la mission d'observation; par ailleurs, des électeurs avaient été autorisés à voter sans papiers d'identité valables dans 67 % de ces bureaux.

11. Le 1er mars, la Commission centrale des élections et des référendums a annoncé les résultats du premier tour de l'élection. D'après la Commission, 93,23 % des électeurs ont participé au scrutin; le parti au pouvoir – le Parti démocratique du peuple – a remporté 33 sièges (18 au scrutin direct, 15 au scrutin de liste); le Parti communiste en a obtenu 7 (2 au scrutin direct, 5 au scrutin de liste); et le Parti du renouveau islamique a remporté 2 sièges au scrutin de liste. Des candidats indépendants ont remporté les élections dans huit circonscriptions, mais le scrutin a été invalidé dans deux circonscriptions, dans lesquelles un nouveau scrutin doit se tenir fin avril. Dans 12 circonscriptions, où aucun candidat n'a obtenu la majorité des voix, un deuxième tour s'est tenu le 12 mars. La Commission centrale des élections et des référendums a annoncé que le Parti démocratique du peuple avait obtenu sept sièges; dans les cinq autres circonscriptions, trois sièges sont allés à des candidats indépendants; les résultats n'étaient pas connus dans les deux autres circonscriptions au moment où le présent rapport a été établi. Le Parti socialiste, le Parti démocratique et le Parti de la justice n'ont pas obtenu les 5 % de voix requis pour obtenir un siège au Parlement.

12. L'élection à l'Assemblée nationale – la chambre haute –, qui comprend 33 sièges, doit avoir lieu le 23 mars. L'Assemblée nationale comprend 25 représentants des régions, qui sont élus par des assemblées locales, et huit députés nommés par le Président.

Réinsertion des anciens combattants de l'opposition

13. Au cours de la période du 16 novembre 1999 au 5 février 2000, la MONUT a effectué, seule ou en compagnie de membres de la sous-commission militaire de la CRN et de représentants de l'administration concernée (Ministère de la défense, Ministère de l'intérieur et Comité de protection des frontières), 34 visites à des unités d'anciens combattants de l'opposition qui avaient bénéficié de

/...

mesures de réinsertion. Beaucoup se sont plaints de ne pas percevoir leur solde, de ne pas recevoir de nourriture ni de matériel (y compris d'uniformes), et d'être mal logés. Ils ont aussi déploré de ne pas recevoir d'instructions, de formation ou de visites de leur état-major.

14. Les travaux menés dans la vallée de Karategin dans le cadre des projets de création d'emploi pour anciens combattants, qui ont été interrompus en novembre avec l'arrivée de l'hiver, reprendront au printemps. Un projet a été mis au point pour la deuxième phase et est en attente de financement.

III. OBSERVATIONS

15. Avec la tenue d'élections parlementaires pluralistes au Tadjikistan, la période de transition prévue dans l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan (S/1997/510) arrive à son terme. Il en va de même du processus que la MONUT était chargée d'appuyer et pour lequel elle a été créée. Les succès remportés sont importants. Après des années de combats, le pays a connu une transition difficile, qui a été menacée par plusieurs crises graves. Toutefois, les parties tadjikes ont réussi à surmonter les obstacles et à s'engager sur la voie de la réconciliation nationale et de la démocratie.

16. L'Organisation des Nations Unies a largement contribué à ce succès. L'Accord général a été conclu sous ses auspices et avec sa participation active, et la MONUT, avec l'appui du Groupe de contact, a joué un rôle essentiel dans l'application des dispositions de l'Accord. Travaillant dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, la mission s'est bien acquittée de sa tâche. J'ai l'intention de fermer la Mission le 15 mai, quand son mandat viendra à expiration. Le retrait progressif des observateurs militaires a commencé.

17. Bien que nous ayons des raisons d'être satisfaits par le succès général de la mission, il est évident que beaucoup reste à faire. Comme les élections récentes l'ont montré, le passage à un régime démocratique stable vient à peine de commencer et il est important que la communauté internationale reste mobilisée et continue de fournir une assistance. De même, le nombre d'hommes en armes est encore trop élevé pour un pays en paix; il faut donc encourager et aider davantage de combattants à se réinsérer dans la vie civile. Comme le montrent les projets réalisés par l'ONU dans la vallée de Karategin, il est possible d'obtenir d'importants résultats dans ce domaine avec des moyens relativement modestes.

18. Je mène actuellement des consultations avec le Gouvernement du Tadjikistan au sujet du rôle que l'ONU pourrait jouer au cours de la période de consolidation de la paix après le conflit. L'idée est de créer un petit bureau, analogue à ceux que l'ONU a mis en place dans d'autres pays qui avaient été en proie à de violents conflits. Je tiendrai le Conseil de sécurité informé du résultat de ces consultations.

